

URL: <http://www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-lenvironnement-et-de-laction-en-matiere-de-changement-climatique-rapport-annuel-du>



Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique : Rapport annuel du ministre sur l'eau potable de 2015

Le Rapport annuel du ministre sur l'eau potable de 2015 donne un aperçu du rendement des réseaux d'eau potable de l'Ontario, des efforts que nous déployons pour gérer les effets du changement climatique sur les ressources hydriques et des mesures que nous prenons pour protéger les Grands Lacs et améliorer l'eau potable des Premières Nations.

Message du ministre

Chaque année, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique transmet son rapport sur l'eau potable en Ontario. En tant que ministre, j'ai le plaisir de partager avec vous le rapport de cette année, le neuvième. Il met l'accent sur les mesures qu'on applique actuellement et sur ce que nous pouvons faire ensemble pour protéger les rivières, les lacs et l'eau souterraine en Ontario. Il examine également plus à fond les moyens que nous mettons en œuvre pour réduire les répercussions des changements climatiques sur notre eau.

Les changements climatiques existent à l'échelle de la planète. Ils touchent l'environnement de façon directe et complexe, y compris notre eau. Ils ont des répercussions sur la qualité de l'eau que nous buvons, qu'elle vienne de sources souterraines ou de lacs et de rivières. L'eau propre est essentielle à la santé des gens et à l'intégrité des écosystèmes. La protéger constitue un défi pour chaque personne partout dans le monde, y compris tous les résidents de l'Ontario.

Bien que les changements climatiques se déploient à l'échelle internationale, ils ont également un impact local. Dans bien des pays et régions, le nombre de sécheresses augmente parce que la température est à la hausse et que les précipitations diminuent. Ailleurs, on est confronté à des inondations et des précipitations plus fréquentes et plus intenses. Les températures plus chaudes et les inondations peuvent toutes deux avoir un impact direct et immédiat sur notre infrastructure et sur notre économie, et nuire à la production alimentaire, au tourisme, au transport et au secteur de la fabrication.

Les changements climatiques peuvent aussi avoir un impact indirect sur nos sources d'eau potable. Des tempêtes plus violentes et plus fréquentes peuvent faire entrer des matières polluantes et des quantités excessives de nutriments dans l'eau. Ces nutriments et la hausse fulgurante des températures qui réchauffent les rivières et les lacs peuvent contribuer à l'augmentation de la prolifération nuisible d'algues.

Conformément au programme de protection des sources, nous protégeons l'eau potable à la source. J'ai le plaisir de vous informer que l'Ontario a approuvé les 22 plans de protection des sources et qu'on applique déjà 16 d'entre eux. Ces plans se fondent sur des données scientifiques et sont appliqués localement. Je félicite les comités de protection des sources pour l'élaboration de ces plans. Ils contribueront à la santé et au bien-être des Ontariens.

Notre ministère prend aussi des mesures de lutte contre les changements climatiques en travaillant avec les partenaires nationaux et internationaux de l'Ontario. Nous avons signé un protocole d'entente avec le Québec afin de collaborer à des actions concertées pour relever les défis que posent les changements climatiques, et nous faisons partie des 11 gouvernements infranationaux qui se sont entendus sur le besoin de mesures internationales accélérées.

Nous prenons aussi des mesures chez nous. Après avoir mis un terme à la production d'électricité au charbon – il s'agissait de la principale initiative de réduction des gaz à effet de serre en Amérique du Nord – l'Ontario a atteint ses cibles de réduction des gaz à effet de serre en 2014.

Nous avons déjà franchi les deux tiers du chemin à parcourir pour atteindre notre cible pour 2020 qui était de réduire ces émissions de 15 pour cent sous le niveau de 1990, et nous avons établi une autre cible de réduction de 37 pour cent sous le niveau de 1990 d'ici 2030. Pour atteindre ces objectifs, nous avons annoncé un programme de plafonnement et d'échange pour limiter les principales sources de pollution par les gaz à effet de serre. Nous avons également publié une stratégie de gestion des changements climatiques à l'échelle de tout le gouvernement, à la suite de quoi nous lancerons un Plan d'action détaillé début 2016.

Toutes ces mesures servent à protéger nos rivières, nos cours d'eau et nos lacs des effets des changements climatiques et à protéger nos sources d'eau potable. Nous faisons des progrès. Nous allons de l'avant avec nos partenaires, avec les intervenants et avec vous, vers un avenir prometteur pour les Ontariens en ce qui concerne une eau potable propre et salubre. Je suis impatient de travailler avec vous pour assurer notre avenir et l'avenir de nos enfants.

L'honorable Glen Murray
Ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique
Gouvernement de l'Ontario

En quoi ce rapport consiste-t-il?

La protection de l'eau potable en Ontario continue d'être parmi les plus efficaces au monde. Le fait de maintenir cette protection et d'améliorer nos façons d'y parvenir constitue un défi non seulement pour le ministère, mais pour nous tous, d'autant plus que nous sommes aux prises avec les effets des changements climatiques.

La protection de notre eau potable et de nos ressources en eau est essentielle pour l'Ontario et pour son gouvernement. Et il s'agit d'une responsabilité partagée. En travaillant avec nos partenaires, à d'autres paliers de gouvernement, les collectivités de tout l'Ontario, les organisations des Premières Nations et des membres du public, nous pouvons continuer d'avoir une eau qui fait l'objet d'un niveau de protection parmi les plus efficaces au monde.

Le fait de protéger les Grands Lacs et de s'assurer qu'ils résistent aux changements climatiques constitue une priorité clé. Ces lacs représentent la plus grande source au monde d'eau douce, et des millions de personnes dépendent de leur santé et leur durabilité. La première section du présent rapport résume les mesures que nous adoptons pour nous assurer que nous continuons de protéger les Grands Lacs, aujourd'hui et dans l'avenir.

La protection de l'eau potable commence à la source. Il s'agit aussi d'une responsabilité partagée, et ce rapport comporte des mises à jour et des nouvelles sur le travail effectué par les comités locaux, auprès de plusieurs intervenants, pour mettre au point des plans relatifs aux bassins versants afin de protéger l'eau potable à la source.

Le rapport de cette année comprend une mise à jour sur le travail du ministère auprès des Premières Nations et du gouvernement fédéral pour aider à améliorer l'eau potable dans les réserves, ainsi qu'un rapport de l'inspectrice en chef de l'eau potable qui met en lumière l'état de l'eau potable à l'échelle de la province.

J'ai le plaisir d'annoncer que 99,8 pour cent des quelque 533 000 résultats d'analyse de l'eau potable soumis par les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont répondu aux normes strictes de l'Ontario en matière de qualité de l'eau potable en 2014-2015.

Nous continuons d'élaborer des politiques et des programmes, et de les adapter pour nous assurer que l'eau potable est salubre et que nos ressources sont bien protégées. Ce rapport comporte des mises à jour sur des problèmes émergents, notamment les micro-plastiques, ainsi que sur la façon dont notre plan en 12 points sur les algues bleues est en voie de permettre d'améliorer l'échantillonnage et le partage de renseignements.

Notre ministère s'est engagé à soutenir les technologies de conservation de l'eau et les technologies de l'eau innovatrices tout en élargissant son travail à l'échelle des ministères, des municipalités et des offices de protection de la nature, des organismes de protection de l'eau, et auprès de vous, pour une eau potable propre et salubre.

Vue d'ensemble des sections

Ce rapport porte sur un large éventail de renseignements sur les mesures visant à protéger l'eau potable en Ontario et ses sources tout en tenant compte des répercussions des changements climatiques.

Les Grands Lacs et la collaboration – Ce que fait la province, en plus des efforts nationaux et internationaux, pour protéger et remettre en état les eaux de l'Ontario.

Protection des sources – Le travail effectué pour protéger les sources d'eau potable.

Questions émergentes – Les prochaines étapes dans la protection des eaux de l'Ontario et la science utilisée pour aborder ces questions.

Premières Nations – Mise à jour sur le travail auprès des Premières Nations et du gouvernement fédéral pour aider à améliorer la qualité de l'eau potable sur les réserves, en particulier dans les collectivités éloignées.

Eau potable en Ontario – Vue d'ensemble des activités de conformité du ministère qui contribuent à assurer la salubrité de l'eau potable pour les gens de l'Ontario.

Les Grands Lacs et la collaboration

Les Ontariens dépendent des Grands Lacs – un des plus grands écosystèmes d'eau douce au monde. Quarante-vingt-dix-huit pour cent des Ontariens vivent dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et 95 pour cent des terres agricoles de la province sont situées dans cette ressource essentielle. Nous sommes près de 60 pour cent à tirer notre eau potable des Grands Lacs.

Notre population augmente. Cette situation accentue la demande sur les Grands Lacs et il est d'autant plus important de protéger notre source principale d'eau potable. Malgré la résistance des Grands Lacs, les changements climatiques constituent un défi qui les touche tous. De plus, les lacs sont aux prises avec la perte de l'habitat à cause de l'aménagement des terres, de la perte des terres humides et de la présence des espèces envahissantes, et à cause de l'excès de nutriments. Les nouveaux défis exigent de nouvelles solutions.

Notre rôle pour la protection et le rétablissement de la santé des Grands Lacs représente une responsabilité importante. La zone riveraine des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent s'étend sur 10 000 kilomètres. Il s'agit du plus long littoral d'eau douce au monde et nous partageons la responsabilité de protéger l'eau avec plusieurs partenaires. Nous travaillons avec d'autres provinces et d'autres États, des collectivités autochtones et métisses, les municipalités et deux gouvernements fédéraux.

La protection des Grands Lacs est complexe. Elle exige beaucoup de coordination. Nos scientifiques et nos spécialistes, les détenteurs du savoir autochtone, nos responsables et nos collectivités trouvent des moyens de relever un grand nombre de défis pour les lacs, notamment la prolifération des algues en passant par les eaux de ruissellement et les problèmes émergents comme la présence des micro-plastiques. Et bien entendu, les changements climatiques.

Ce travail exige de la coopération, bien souvent à l'échelle des Grands Lacs, mais aussi, dans des régions particulières. Par exemple, l'Ontario, le Canada, les États-Unis et les États américains frontaliers des Grands Lacs travaillent de concert à corriger des problèmes par rapport aux niveaux de nutriments dans le lac Érié.

De plus, nous travaillons avec les collectivités autochtones et métisses, le gouvernement fédéral, les municipalités et les organisations citoyennes qui tentent de protéger et de remettre en état leurs propres régions et rives, pour les générations actuelles et celles de demain. Nous partageons une vision pour la santé des Grands Lacs : de l'eau que nous pouvons boire, dans laquelle nous pouvons nager et pêcher.

Loi sur la protection des Grands Lacs

En octobre 2015, l'Ontario a voté la Loi sur la protection des Grands Lacs qui renforcera la capacité de la province à maintenir la salubrité des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, ainsi qu'à protéger et à remettre en état les cours d'eau qui s'y déversent.

La Loi permet à l'Ontario de corriger d'importants problèmes environnementaux qui touchent les Grands Lacs, notamment les changements climatiques, les polluants nocifs et les proliférations d'algues.

La Loi renforce la protection des Grands Lacs en permettant au ministre d'établir des cibles environnementales et propose des outils pour agir sur des questions prioritaires dans des régions prioritaires. La Loi exige aussi la mise en place et le maintien de programmes de surveillance, si nécessaire, dans le but d'améliorer la compréhension et la gestion du bassin, ainsi que la divulgation de données sur une base régulière.

La reconnaissance des collectivités autochtones et métisses constitue un principe clé pour guider les efforts en vue d'atteindre les objectifs de l'Ontario concernant les Grands Lacs. Les collectivités autochtones qui vivent dans le bassin des Grands Lacs entretiennent avec lui des liens importants. Les Premières Nations maintiennent une relation spirituelle et culturelle avec l'eau et le bassin dans un lieu historique qui a assisté à l'émergence de l'identité métisse en Ontario. La Loi exige qu'on prenne en considération le savoir écologique traditionnel dans le processus décisionnel ayant trait à la santé des Grands Lacs, quand ce savoir est offert par les collectivités autochtones et métisses, ainsi que différentes possibilités de mobilisation.

La Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs est inscrite dans la Loi sur la protection des Grands Lacs; cette stratégie définit le plan d'action de la province ayant trait aux Grands Lacs en tant que document évolutif qu'il faut revoir tous les six ans et sur lequel on doit faire rapport devant l'Assemblée législative tous les trois ans.

La Loi établit également le Conseil de protection des Grands Lacs, lieu de collaboration pour examiner, entre autres dans une optique consultative, les questions et les priorités ayant trait aux Grands Lacs.

En savoir plus sur la protection des Grands Lacs (<http://www.ontario.ca/fr/page/la-protection-des-grands-lacs>)

Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs

L'Ontario coopère à tous les niveaux pour protéger sa source d'eau potable partagée et effectue beaucoup de travail à l'échelon des organisations citoyennes. Le Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs fournit le soutien nécessaire aux organisations sans but lucratif au sein des collectivités du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Depuis son lancement en 2012, le fonds a obtenu 4,5 millions de dollars pour le financement de 221 projets communautaires, avec des subventions pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ par projet.

Un nouveau cycle de financement a été lancé le 27 août 2015. Les projets du fonds et les groupes communautaires qui les réalisent contribuent à protéger l'habitat et les espèces, à nettoyer les berges et à remettre en état les terres humides, afin d'aider à la prise en charge des répercussions des eaux de ruissellement dommageables.

Le fonds distribue des subventions pour les projets qui contribuent à au moins un des objectifs suivants :

- Protéger la qualité de l'eau pour la santé humaine et écologique;
- Améliorer l'état des terres humides, des plages et des régions côtières;
- Protéger les habitats et les espèces.

Voici quelques exemples des projets subventionnés par le Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs :

- À Kettle Creek sur le lac Érié, des bénévoles locaux, des étudiants de niveau postsecondaire et des clubs locaux pour la conservation de la nature travaillent avec le Drainage Investment Group à réduire les nutriments qui entrent dans le ruisseau à deux endroits. Ils installent des structures de régulation du débit et des bandes tampons riveraines – de la végétation à proximité de l'eau qui la protège contre les conséquences de l'utilisation des terres adjacentes. Les bandes tampons rendent l'habitat plus hospitalier pour la faune, abaissent la température de l'eau en créant de l'ombre et agissent comme filtre pour l'eau de ruissellement. Le groupe contribue aussi à l'analyse de la qualité de l'eau et à une étude sur les organismes invertébrés qui vivent au fond du ruisseau, et dont la présence constitue un indicateur de la santé de l'eau.
- La section de la vallée de l'Outaouais de la Société pour la nature et les parcs du Canada a engagé des élèves du secondaire pour surveiller et retirer les espèces envahissantes, nettoyer le rivage de terres humides et planter des arbres indigènes et des plantes de rivage. Le travail s'inscrit dans une nouvelle initiative de constitution d'un réseau de jeunes gardiens des terres humides, initiative dirigée par la Société pour la nature et les parcs du Canada. L'engagement de ce groupe et son travail important sur le terrain contribueront à protéger les habitats des terres humides et les espèces de la vallée de l'Outaouais.
- Le projet du conseil d'intendance du comté de Huron « Trees Beyond Goderich » (des arbres au-delà de Goderich) a contribué à rétablir des boisés endommagés par les tornades et par l'agrile du frêne depuis

quelques années, le long de la rivière Maitland. En travaillant avec le comté de Huron, les bureaux locaux de protection de la nature et les groupes de bénévoles comme le Maitland Trail Association et le Lower Maitland Stewardship Group, nous avons planté dans le contexte de « Trees Beyond Goderich » plus de 800 arbres ou arbustes indigènes et mis en terre plus de 1 600 semis d'arbre sur environ 20 hectares de terre dans ce comté rural. Leur travail a contribué à la préservation de zones à risque de terrains boisés, à améliorer les régions riveraines, la qualité de l'eau et l'habitat de la faune grâce à la plantation d'arbres le long des voies d'eau, et il a augmenté la biodiversité et la résistance des boisés grâce à des espèces d'arbres indigènes diversifiées, mais rares.

En savoir plus sur le Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs
(<http://www.ontario.ca/fr/page/la-protection-des-grands-lacs>)

Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs, 2014

Le 18 décembre 2014, un nouvel accord Canada-Ontario a été conclu sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs, accord qui définit les engagements du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial à l'égard de la protection des Grands Lacs.

Les Grands Lacs représentent la principale source d'eau potable de l'Ontario. Près de 60 pour cent des Ontariens tirent leur eau potable directement des Grands Lacs. L'annexe de l'aménagement panlacustre du 8^e accord Canada-Ontario comprend des engagements d'évaluer plus à fond les sources d'eau potable et de s'attaquer aux menaces qui pèsent sur elles, parallèlement aux efforts déployés conformément à la Loi sur l'eau saine de l'Ontario. Ces engagements portent notamment sur l'identification des zones sensibles, l'atténuation des risques pour l'eau potable ainsi que le maintien et l'élaboration de cours et des mesures de sensibilisation sur la protection des sources d'eau potable.

Il est urgent d'adopter une réponse coordonnée et stratégique en vue de réduire les nutriments dans bon nombre de Grands Lacs, en particulier le lac Érié. Si les nutriments, surtout le phosphore, pénètrent en excès dans les eaux, cela peut engendrer des proliférations d'algues. À cause de ces proliférations, la population pourrait ne pas pouvoir profiter de cette eau sans compter qu'elles peuvent engendrer des effets néfastes sur l'environnement.

L'annexe sur les nutriments de ce nouvel accord Canada-Ontario comprend des engagements en vue d'améliorer la compréhension des problèmes liés à la qualité de l'eau, à la santé de l'écosystème aquatique et aux algues dommageables et nuisibles près du sublittoral, et de s'attaquer à ces problèmes. Des efforts préliminaires portent sur le sublittoral et les eaux libres du lac Érié, ainsi que sur ses affluents prioritaires. Dans le cadre de ces efforts, l'Ontario appuie le Canada dans l'élaboration de cibles de phosphore fondées sur des données scientifiques pour le lac Érié et ses affluents choisis, d'ici 2016.

En savoir plus sur l'Accord Canada-Ontario sur les Grands Lacs (<http://www.ontario.ca/fr/page/accord-canada-ontario-sur-les-grands-lacs>)

Collaboration

Il est important pour l'Ontario de travailler avec le gouvernement fédéral, les autres provinces, les États, les villes, les villages et les collectivités autochtones et métisses à protéger les Grands Lacs et à relever les défis que posent les changements climatiques.

En plus du travail que nous accomplissons nous-mêmes et avec le gouvernement fédéral, l'Ontario a pris un

certain nombre de mesures pour travailler étroitement avec d'autres partenaires :

- En janvier 2015, on a mis en vigueur de nouvelles règles pour le prélèvement de l'eau, dans une optique de gestion des prélèvements et des transferts de grosses quantités d'eau dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, de façon à ce que ces règles respectent l'accord que nous avons signé avec le Québec et les huit États frontaliers des Grands Lacs. L'accord porte le nom d'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, et il a été signé en 2005. Fait à noter : 2015 représente le 10^e anniversaire de la signature de cette entente.
- En mai 2015, l'Ontario et le Québec ont annoncé la mise en place d'un comité mixte sur la gestion de l'eau dans le but d'améliorer la façon dont nous nous attaquons de concert à des problèmes environnementaux communs qui touchent l'eau que nous partageons, y compris les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.
- Dans le cadre de l'Accord Lake Friendly conclu en juin 2015, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et le Minnesota se sont engagés à réduire l'excès de nutriments qui contribuent à la prolifération des algues dans les rivières et les lacs.
- En juin 2015, l'Ontario a conclu avec le Michigan et l'Ohio l'Accord de collaboration relative au bassin occidental du lac Érié. En vertu de cet accord, les parties s'engagent à travailler ensemble à réduire de 40 pour cent la quantité de phosphore qui pénètre dans le bassin occidental d'ici 2025.
- En septembre 2015, la Commission des Grands Lacs a adopté un plan d'action mixte pour le lac Érié, mis au point par le Groupe de travail de la Commission des Grands Lacs, qui comprend l'Ontario. Le plan d'action mixte s'ajoute à l'Accord de collaboration et comprend dix engagements qui devraient contribuer à la cible réduction proposée de 40 pour cent dans l'apport en phosphore dans les bassins occidental et central du lac Érié d'ici 2025. L'Ontario est aussi membre du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, lequel recommande des priorités en vue d'une action concertée sur des problèmes touchant l'eau, et qui coordonne l'exécution de programmes dans le cadre de la vision stratégique du conseil.

En savoir plus sur le Conseil canadien des ministres de l'environnement (<http://www.ccme.ca/>)

Promotion des innovations en technologies de l'eau

L'Ontario a investi 17 millions de dollars par le truchement du programme de Promotion des innovations en technologies de l'eau, afin de protéger l'eau dans les collectivités à l'échelle de la province au moyen de technologies et de méthodes innovatrices. Les projets ont engendré un savoir et des solutions que d'autres collectivités peuvent utiliser, tant en Ontario qu'ailleurs dans le monde.

Depuis son premier rapport en 2013 sur le projet d'installation de compteurs d'eau dans la ville de Moosonee, celle-ci a consigné des améliorations attribuables à ce projet dans son réseau de distribution de l'eau.

Six mois après l'installation des compteurs d'eau, la ville utilisait 20 pour cent moins d'eau et le coût des produits chimiques utilisés pour l'assainissement de l'eau avait baissé de 20 pour cent. La municipalité est aussi en mesure de faire le suivi de la quantité d'eau consommée et elle est mieux équipée pour détecter les fuites. Les compteurs d'eau ont pour effet de sensibiliser la population à la conservation de l'eau, et le volume des eaux usées devant être traité a baissé. Ces réalisations aident la ville à prévoir la gestion efficace de son réseau de distribution d'eau et d'assainissement de l'eau à l'avenir.

Guelph a pris des mesures pour améliorer l'efficacité de son système de distribution d'eau et pour s'attaquer dans la foulée aux changements climatiques. La ville a mis en place un ensemble varié d'améliorations, notamment des technologies fabriquées en Ontario, pour surveiller et analyser l'utilisation de l'électricité et le rendement du réseau d'approvisionnement en eau. On peut mentionner notamment la mise en œuvre de

compteurs évolués, la surveillance de l'utilisation d'électricité dans chaque installation et le recours à des dispositifs innovateurs de mesure de la pression. Ces améliorations couplées à une stratégie opérationnelle efficace sur le plan énergétique forment le réseau intelligent de gestion de l'eau de la ville.

À ce jour, ces améliorations ont permis des économies d'énergie pouvant aller jusqu'à 7,3 pour cent par mois. Cela équivaut à une réduction de 118 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone et à des économies mensuelles en coûts énergétiques pouvant aller jusqu'à 26 pour cent. Cela est bon pour l'économie et pour l'environnement.

Dans un autre projet, le ministère a accordé une subvention à l'office de protection de la nature de Credit Valley pour qu'il évalue la gestion des eaux pluviales au moyen d'infrastructures à faible impact (« développement à faible impact ») et mette au point un guide pour faciliter sa mise en œuvre. Le « développement à faible impact » imite les processus naturels et contrôle les eaux de ruissellement à la source même. Cela réduit les volumes globaux des eaux de ruissellement et la probabilité que les systèmes municipaux d'égouts soient surchargés. La surcharge des réseaux constitue un problème de plus en plus urgent étant donné la sévérité des tempêtes liée aux changements climatiques.

Certains résultats et sites d'études montrent que la gestion de développement à faible impact peut absorber jusqu'à 90 pour cent des eaux de pluie et retirer jusqu'à 99 pour cent des solides en suspension, ainsi que 84 pour cent du phosphore total de l'eau qui pourrait entrer dans les Grands Lacs. En contrôlant ces matières polluantes à la source, on les empêche de pénétrer dans les plans d'eau tels que les Grands Lacs.

Le projet a permis la formation de plus de 4 000 professionnels des nouvelles technologies de gestion des eaux de ruissellement. Cela a eu des répercussions positives sur l'économie grâce à la création d'emplois pour les populations locales. Selon un sondage mené auprès d'entreprises locales, les ventes prévues de produits et services de développement à faible impact devraient augmenter de 50 pour cent au cours des cinq prochaines années.

[En savoir plus sur la promotion des innovations en technologies de l'eau](http://www.ontario.ca/fr/page/promotion-des-innovations-en-technologies-de-l'eau)
[\(<http://www.ontario.ca/fr/page/promotion-des-innovations-en-technologies-de-leau>\)](http://www.ontario.ca/fr/page/promotion-des-innovations-en-technologies-de-leau)

Lac Simcoe

Le premier Rapport quinquennal du ministre sur le lac Simcoe a été rendu public le 23 octobre 2015. Il marque une étape importante dans la protection du bassin hydrographique, en vertu de la Loi sur la protection du lac Simcoe. Après l'adoption de la loi en 2008, le Plan de protection du lac Simcoe a été mis en place en 2009 comme cadre visant la protection et le rétablissement de la santé écologique du bassin hydrographique.

Le lac Simcoe est le plus grand plan d'eau intérieur dans le sud de l'Ontario, mis à part les Grands Lacs, et plus de 435 000 personnes vivent dans son bassin hydrographique.

Le rapport résume les mesures adoptées pour protéger le bassin hydrographique depuis le lancement du plan de protection. Les tendances sont positives. Le rapport quinquennal de l'Ontario sur le lac Simcoe indique que la santé du lac s'améliore.

Les concentrations phosphoriques printanières à long terme, qui constituent la cause des algues dans le lac, ont diminué, et on voit des signes de rétablissement de certains poissons indigènes. La pollution issue de sources telles que les usines d'épuration a diminué, même si la population a augmenté.

On observe des signes de rétablissement de plusieurs poissons indigènes d'eau froide et d'autres organismes de la vie aquatique. Au milieu des années 2000, moins de 20 pour cent des truites et des ménominis pêchés dans le lac Simcoe s'étaient reproduits naturellement; à l'hiver 2014, le chiffre était passé à 50 pour cent.

Le lac Simcoe continue de subir un stress attribuable à la croissance de la population, l'expansion urbaine, l'agriculture, les espèces envahissantes et les changements climatiques. Même si le rapport indique des progrès substantiels, il reste encore beaucoup de travail à faire.

Depuis 2008-2009, le ministre a engagé 32,9 millions de dollars pour la protection du lac Simcoe. Par le truchement de la Loi sur la protection du lac Simcoe et du plan qui s'y rapporte, le ministère continuera de travailler étroitement avec les autres ministères, les municipalités et les intervenants pour aller de l'avant.

[En savoir plus sur le lac Simcoe \(http://www.ontario.ca/fr/page/rapport-quinquennal-du-ministre-sur-le-lac-simcoe-protger-et-restaurer-la-sante-ecologique-du\)](http://www.ontario.ca/fr/page/rapport-quinquennal-du-ministre-sur-le-lac-simcoe-protger-et-restaurer-la-sante-ecologique-du)

Protection des sources d'eau

Nous protégeons notre eau potable en Ontario à différents endroits, depuis la source jusqu'au robinet. Il s'agit d'une approche polyvalente. La première étape de cette approche est des plus importantes – protéger l'eau à la source.

Approbation de tous les plans de protection des sources d'eau

La protection de l'eau commence à la source naturelle qui alimente nos réseaux d'eau potable. L'Ontario a le programme de protection des sources le plus complet au Canada, bâti sur les plans de protection de l'approvisionnement en eau par bassin versant. Au moyen de la Loi sur l'eau saine, on s'assure que les collectivités protègent la qualité et la quantité de leurs sources d'eau potable par la prévention, grâce à l'élaboration en collaboration des plans de protection de l'approvisionnement en eau par bassin versant, lesquels sont appliqués localement et fondés sur des données scientifiques probantes.

Les comités locaux de protection des sources d'eau dans 19 régions de protection des sources ont élaboré des plans pour circonscrire et corriger les risques existants et potentiels touchant l'eau potable municipale dans leurs collectivités. Les comités comptent parmi leurs représentants des municipalités, des Premières Nations, des cultivateurs, des représentants de l'industrie et des citoyens. Chaque plan est le résultat de nombreuses années de travail et de consultations publiques. Tous les plans ont été approuvés :

Nombre	Plan de protection des sources d'eau	Date d'entrée en vigueur du plan
1	Lakehead	1 ^{er} octobre 2013
2	Mattagami	1 ^{er} octobre 2014
3	Péninsule du Niagara	1 ^{er} octobre 2014
4	Catfish Creek	1 ^{er} janvier 2015
5	Kettle Creek	1 ^{er} janvier 2015
6	Mississippi-Rideau	1 ^{er} janvier 2015
7	Quinte Conservation	1 ^{er} janvier 2015
8	Trent Conservation Coalition	1 ^{er} janvier 2015
9	Ausable Bayfield Maitland Valley	1 ^{er} avril 2015
10	Cataraqui	1 ^{er} avril 2015

11	Raisin-South Nation	1 ^{er} avril 2015
12	Sudbury	1 ^{er} avril 2015
13	North Bay-Mattawa	1 ^{er} juillet 2015
14	Région de Sault Ste. Marie	1 ^{er} juillet 2015
15	Baie Georgienne Sud – lac Simcoe	1 ^{er} juillet 2015
16	Région d'Essex	1 ^{er} octobre 2015
17	Central Lake Ontario, Toronto Region and Credit Valley (CTC (Central Lake Ontario, Toronto Region and Credit Valley))	31 décembre 2015
18	Halton-Hamilton	31 décembre 2015
19	Thames-Sydenham et région	31 décembre 2015
20	Saugeen, Grey Sauble, Northern Bruce Peninsula	1 ^{er} juillet 2016
21	Long Point	1 ^{er} juillet 2016
22	Grand River	1 ^{er} juillet 2016

Liste des plans de protection des sources d'eau approuvés et la date de leur entrée en vigueur

Nous observons déjà comment ces plans nous aident à gérer les activités qui présentent des risques pour nos sources d'eau potable municipale. En voici des exemples :

- Mettre en place des plans de gestion du risque élaborés localement, afin de régir les activités qui posent des risques importants dans les zones vulnérables autour des prises d'eau et des puits d'eau potable municipale, avec l'aide de plus de 200 responsables de la gestion des risques et inspecteurs ayant reçu la formation nécessaire.
- Modifier les programmes provinciaux et municipaux d'intervention en cas de déversement, afin de mieux protéger les sources d'eau potable.
- Modifier les méthodes agricoles à proximité des puits.
- Revoir les programmes provinciaux pour améliorer la protection des sources d'eau potable.
- Exiger l'inspection régulière de toutes les fosses septiques dans des zones où ces installations présentent un risque potentiel important pour les sources d'eau potable.
- Modifier les décisions de planification de l'utilisation des terres municipales pour maintenir à l'écart des réseaux d'eau potable l'utilisation des terres incompatibles.
- Placer des panneaux de signalisation sur les routes provinciales et municipales pour informer la population et tous les premiers intervenants de la présence de zones vulnérables autour des sources d'eau potable.
- Sensibiliser davantage le public en ce qui a trait à leurs sources locales d'eau potable et sur l'importance de les protéger.

La province a financé la totalité du processus de planification, et fourni plus de 250 millions de dollars à ce jour. Ces subventions financent l'élaboration de plans, de cours de formation, de mesures de sensibilisation, d'études techniques et de budgets liés à l'eau. Nous avons également fourni des subventions aux propriétaires fonciers et autres parties à l'échelle de l'Ontario dans le but de réduire ou d'éliminer les risques pour l'eau potable sur leurs propriétés, avant les approbations des plans de protection des sources d'eau. En outre, les petites municipalités et les municipalités rurales obtiennent du financement pour aider à amortir les coûts de démarrage associés avec la mise en œuvre de leurs plans de protection des sources d'eau et pour leur permettre de collaborer entre elles à cet égard.

Les dirigeants locaux continueront de jouer un rôle essentiel dans la protection de nos sources d'eau potable.

En savoir plus sur la protection des sources (<http://www.ontario.ca/fr/page/protection-des-sources>)

Questions émergentes

La protection de notre eau exige qu'on porte une attention constante à l'émergence de nouveaux risques susceptibles de menacer la santé humaine et l'environnement, en particulier dans un monde aux prises avec les changements climatiques. Le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique redouble d'efforts pour s'attaquer à ces problèmes émergents, les cerner et les comprendre, et pour y réagir.

Dans le travail de planification et les recherches que l'on mène en Ontario, on s'efforce de voir loin, de prévoir les problèmes émergents liés à l'eau et de s'y préparer, et d'appliquer de nouvelles technologies et les meilleures données scientifiques pour protéger et remettre en état notre ressource vitale.

Algues bleues dans les lacs de l'Ontario

Les algues bleues (dont le nom scientifique est « cyanobactéries ») sont des organismes microscopiques primitifs qui existent sur terre depuis deux milliards d'années. Bien qu'elles ne soient pas visibles en temps normal, elles peuvent proliférer jusqu'à former une écume quand il fait chaud, quand l'eau est calme et qu'il y a des niveaux élevés de nutriments, dont l'azote et le phosphore. Ces proliférations d'algues peuvent produire des toxines qui menacent la santé des animaux et des humains. Le nombre des proliférations d'algues peut augmenter en raison des changements climatiques.

Le ministère réagit aux proliférations d'algues bleues quand elles sont signalées. Au 26 octobre 2015, on comptait 48 proliférations confirmées. On exige des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qu'ils soient dotés de systèmes de filtrage, de désinfection et autres, pour aider à retirer les cellules d'algues et contribuer à neutraliser les toxines qu'elles contiennent. À l'heure actuelle, nous n'avons pas détecté dans les échantillons d'eau potable traitée de concentrations de toxines algales supérieures aux taux prévus dans la norme de qualité de l'eau potable en Ontario (1,5 microgramme par litre).

Le ministère dirige la surveillance détaillée des réseaux municipaux dans lesquels on détecte des algues bleues et il exécute des programmes d'éducation et de sensibilisation sur cette question; il existe un plan en 12 points, élaboré en 2014, pour protéger la population contre les proliférations d'algues bleues. Quand une prolifération a été signalée, l'eau à cet endroit est surveillée plus fréquemment. Le ministère travaille avec les municipalités et les médecins hygiénistes locaux pour réagir aux proliférations. Le ministère a aussi établi un site en ligne où son personnel, le personnel du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, les propriétaires de réseaux d'eau potable municipale, les bureaux de santé publique et d'autres intervenants échangent les résultats d'analyse en laboratoire et d'autres renseignements sur les algues bleues.

En savoir plus sur les algues bleues (<http://www.ontario.ca/fr/page/les-algues-bleues>)

Micro-plastiques et microbilles

Les micro-plastiques sont de fines particules de plastique de moins de cinq millimètres de diamètre et de différentes provenances – des débris dégradés, des déchets et des microbilles. Les microbilles sont de minuscules billes qui ne sont pas biodégradables, que l'on trouve dans de nombreux produits de consommation, notamment les nettoyants pour la peau.

Les micro-plastiques pénètrent dans les voies d'eau de l'Ontario. Remarqués pour la première fois dans les Grands Lacs en 2007 quand de petits granules ont fait leur apparition sur les rives du lac Huron, les scientifiques en apprennent continuellement sur la menace qu'ils représentent.

Les premières études montrent que ces plastiques peuvent nuire à l'alimentation et à la nutrition d'organismes comme le zooplancton qui constitue la composante de base pour la vie en eau douce et la vie marine. Nous avons montré que des micro-plastiques encore plus petits pouvaient traverser les membranes et pénétrer dans les tissus.

À l'heure actuelle, l'Ontario est un leader parmi les provinces et territoires canadiens pour la surveillance des micro-plastiques. Les scientifiques du ministère mènent leurs propres études et travaillent avec d'autres chercheurs à mieux comprendre la question des micro-plastiques dans les Grands Lacs. Le ministère surveille la qualité de l'eau et des sédiments dans les zones sublittorales des Grands Lacs. En 2014, il a commencé à évaluer la présence et les sources de micro-plastiques dans l'eau et les sédiments des fonds marins.

Les résultats à ce jour démontrent que la quantité de particules de plastique est très variable et dépend beaucoup du lieu, des courants et des eaux de ruissellement. Les microbilles composent en moyenne près de 14 pour cent des micro-plastiques tandis que dans les cours d'eau, leur nombre en général est assez faible et se situe autour de deux pour cent.

On compte des microbilles issues de produits d'hygiène personnelle dans les Grands Lacs et dans les cours d'eau urbains et elles ne composent qu'une fraction des micro-plastiques qui s'y trouvent. Les fragments de plastiques dégradés (p. ex., des contenants, des bouteilles) et des particules de mousse de polystyrène (p. ex., des emballages et des contenants alimentaires) sont aussi présents en abondance. Il est difficile d'identifier les microbilles parce qu'elles ont des formes différentes dans les produits de consommation. Par conséquent, il est difficile de les classer par catégories tandis que les experts cherchent une solution à leur présence dans l'eau.

L'Ontario travaille également avec des intervenants à interdire l'utilisation des microbilles dans tous les produits d'hygiène personnelle vendus dans la province. Certaines entreprises se sont engagées de leur plein gré à éliminer progressivement les microbilles dans leurs produits.

En juillet 2015, Environnement Canada a annoncé son intention d'ajouter les microbilles à sa liste de substances toxiques en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il envisage également différentes solutions pour gérer la fabrication, l'importation et la vente des produits d'hygiène personnelle qui contiennent des microbilles de plastique. L'Ontario examinera étroitement les mesures proposées et tâchera de les étayer en vertu de la Loi fédérale, pour s'assurer qu'on applique de façon efficace l'interdiction des produits d'hygiène personnelle qui contiennent des microbilles, afin de protéger nos lacs, nos rivières, les poissons et la faune. L'Ontario appuie l'application de mesures immédiates pour éliminer progressivement le recours aux microbilles dans les produits de consommation.

[En savoir plus sur les micro-plastiques et les microbilles \(http://www.ontario.ca/fr/page/les-micro-plastiques-et-les-microbilles\)](http://www.ontario.ca/fr/page/les-micro-plastiques-et-les-microbilles)

Surveiller la qualité des ressources en eau de l'Ontario

La surveillance de l'eau permet de consigner des renseignements précieux sur la santé des Grands Lacs, des plans d'eau intérieurs tels que le lac Simcoe, ainsi que sur celle de nombreuses rivières et cours d'eau, et de la nappe souterraine à l'échelle de la province.

Chaque année, le ministère recueille et analyse des dizaines de milliers d'échantillons d'eau, de sédiments et de spécimens de vie aquatique. Les renseignements et les données des activités continues de surveillance scientifique du ministère contribuent à nous permettre de mesurer l'impact des activités humaines et des changements climatiques sur nos ressources en eau, et de cerner les problèmes environnementaux émergents.

Le ministère applique un programme de surveillance de l'eau potable depuis 30 ans, recueillant des données sur plus de 300 contaminants. Il s'agit d'une source bien étayée de renseignements sur les contaminants, tant dans l'eau de source que dans l'eau potable.

Le Programme de surveillance de l'eau potable est reconnu internationalement comme l'un des seuls programmes complets de données sur la qualité de l'eau brute et de l'eau potable traitée en Amérique du Nord – données essentielles à l'établissement des normes. Le programme de surveillance nous a permis de mieux comprendre les menaces potentielles qui pèsent sur notre eau potable.

En savoir plus sur :

- [Le rapport sur la qualité de l'eau en Ontario, 2012 \(http://www.ontario.ca/fr/document/rapport-sur-la-qualite-de-leau-en-Ontario-2012\)](http://www.ontario.ca/fr/document/rapport-sur-la-qualite-de-leau-en-Ontario-2012)
- [Les données publiques de l'Ontario \(http://www.ontario.ca/fr/donnees-publiques\)](http://www.ontario.ca/fr/donnees-publiques)

Premières Nations

L'Ontario continue de travailler avec les Premières Nations à améliorer l'accès à l'eau potable salubre. Bien qu'il incombe au gouvernement fédéral de fournir l'eau potable salubre dans les réserves, nous collaborons avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral à améliorer la situation.

Le nombre de réserves autochtones sans accès à l'eau potable salubre en Ontario demeure extrêmement élevé. C'est dans les collectivités des Premières Nations de l'Ontario qu'on trouve les avis de non-consommation de l'eau potable qui demeurent en vigueur le plus longtemps. Selon Santé Canada, en date du mois de mai 2015, 34 pour cent des réseaux d'eau potable publics dans les réserves en Ontario faisaient l'objet d'avis de non-consommation de l'eau; 88 pour cent de ces avis étaient en vigueur depuis plus d'un an et 67 pour cent, depuis cinq ans ou plus. Nous continuons de collaborer avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral pour améliorer la situation.

Nous avons beaucoup appris des mesures adoptées dans le passé. Une collaboration efficace avec le gouvernement fédéral et les Premières Nations a été essentielle aux succès que nous avons connus et qui ont mené à des améliorations. Nous pouvons compter sur les points forts les uns des autres, par exemple sur l'expertise technique de l'Ontario.

Le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique et ses organismes appuient actuellement des mesures pour améliorer l'eau potable des Premières Nations de plusieurs façons.

Le ministère fournit un soutien technique par rapport à un certain nombre de projets en collaboration et mène des examens de la conception technique des réseaux, sur demande. Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau offre des cours aux exploitants des Premières Nations. Les Premières Nations et les Métis peuvent participer à la planification de la protection des sources en vertu de la Loi sur l'eau saine de l'Ontario.

Quatre Premières Nations participent au Programme de surveillance de l'eau potable du ministère, appliqué sur une base volontaire.

L'Agence ontarienne des eaux (AOE (L'Agence ontarienne des eaux)) a également fourni à certaines Premières Nations des services d'exploitation et d'entretien.

Initiative Canada-Ontario pour l'amélioration de l'eau potable des Premières Nations

L'Ontario, le gouvernement fédéral et quatre collectivités des Premières Nations ont travaillé ensemble pour mettre en place des façons innovatrices, adaptées et rentables de fournir une eau potable de qualité. Au moyen de cette initiative, le gouvernement fédéral procure des fonds pour les dépenses en capital tandis que la province et la Ontario First Nations Technical Services Corporation donnent le soutien technique et la formation. Toutes les parties collaborent pour prendre des décisions essentielles et il en a résulté que deux avis de non-consommation de l'eau à long terme ont été levés à ce jour. L'initiative constitue potentiellement un modèle pour les programmes de l'avenir.

Munsee-Delaware et Alderville sont deux exemples des moyens mis en œuvre par l'Ontario pour collaborer avec le gouvernement fédéral et les Premières Nations dans le cadre de l'initiative Canada-Ontario pour l'amélioration de l'eau potable des Premières Nations. Les projets sont de taille modeste, facilement applicables et efficaces, et ils apportent des solutions aux collectivités qui ont attendu des années pour avoir de l'eau potable de qualité.

Dans la Première Nation de Munsee-Delaware, une collectivité de 63 maisons et de sept établissements communautaires à proximité de St. Thomas, l'approvisionnement en eau se fait à partir de puits forés ou creusés, ou encore l'eau est livrée en vrac. Selon les estimations préliminaires, il en coûterait environ 3,8 millions de dollars pour installer un réseau de traitement de l'eau conventionnel afin d'améliorer la situation. Au lieu de cela, grâce à la collaboration dans le cadre de l'initiative d'amélioration, il existe une solution mieux adaptée à la collectivité – un système comportant deux puits forés à la sondeuse et une nouvelle usine d'assainissement qui coûteront 1,7 million de dollars. L'usine de traitement a été construite et des demandes de soumissions ont été lancées pour le réseau de distribution d'eau. L'Ontario fournit le soutien technique pendant trois ans à partir de la mise en service du projet.

La Première Nation d'Alderville qui compte plus de 100 habitations et bâtiments se situe à 28 kilomètres environ au nord-est de Cobourg, à proximité de la rive sud du lac Rice. Sa source d'eau potable provient également de puits individuels forés ou creusés, ou de la livraison d'eau en vrac. On prévoit l'installation d'un nouvel équipement doté d'un système de filtration, d'adoucisseur d'eau et de désinfection aux ultraviolets. Il en coûtera 500 000 \$, y compris les services d'exploitation et d'entretien pendant trois ans, comparativement à l'estimation précédente qui représentait presque le double. Tout comme à Munsee-Delaware, l'Ontario fournit le soutien technique pendant trois ans après la mise en service du projet.

Un autre projet financé par le programme de Promotion des innovations en technologies de l'eau a été lancé à la Première Nation de Constance Lake, une collectivité du nord de l'Ontario qui compte environ 1 470 membres d'origine ojibway et crie. Depuis quelque temps, la communauté puise son eau potable dans une source souterraine plutôt que dans le lac Constance à cause de la présence des algues bleues dans le lac. Toutefois, le système de traitement de l'eau de surface n'était pas équipé pour traiter les teneurs élevées en fer et en manganèse dans la nappe souterraine.

La Première Nation de Constance Lake a cherché une solution innovatrice et elle a opté pour une approche en deux volets. Premièrement, elle a mis au point un plan de gestion de l'eau et elle a ensuite choisi une technologie innovatrice pour traiter les taux élevés de fer et de manganèse. Le plan de gestion de l'eau comprend des mesures visant à assurer la viabilité à long terme des ressources en eau de la collectivité, et la technologie innovatrice adoptée consiste en un filtre de sable vert qui retire le fer et le manganèse sans le recours à des produits chimiques dommageables, et qui coûte moins cher que d'autres technologies comparables. La technologie à base de sable vert est actuellement intégrée à la nouvelle usine de traitement de l'eau financée par le gouvernement fédéral, et dont la construction doit s'achever en 2015.

Eau potable en Ontario

L'Ontario protège son eau potable au moyen d'un « filet de sécurité » complet, en se fondant sur l'idée que la protection commence à la source et dure jusqu'à ce qu'on ouvre le robinet. Ce système comprend huit étapes qui visent à s'assurer que l'eau potable en Ontario demeure parmi les sources les mieux protégées au monde.

Figure 1 : Filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario



Chaque année, l'inspectrice en chef de l'eau potable de l'Ontario (<http://www.ontario.ca/fr/page/rapport-annuel-2014-2015-de-linspectrice-en-chef-de-leau-portable>) transmet son rapport sur le rendement des réseaux d'eau potable réglementés de l'Ontario. Le rapport porte également sur les laboratoires qui exécutent les tests et les analyses, les arrêtés d'exécution du ministère et les condamnations contre les propriétaires ou les exploitants de réseaux qui ne respectent pas les normes élevées de l'Ontario.

Cette année, une partie des renseignements du rapport de l'inspectrice en chef de l'eau potable sont disponibles dans les Données publiques de l'Ontario (<http://www.ontario.ca/fr/donnees-publiques>). Surveillez les mises à jour régulières qui seront disponibles bientôt dans les données publiques de la province.

Normes de qualité de l'eau potable

Les sources d'eau potable en Ontario comptent parmi les plus saines et les mieux protégées au monde et nos normes de qualité rigoureuses axées sur la santé constituent un élément essentiel de cette protection.

L'Ontario établit des limites pour les contaminants dans l'eau potable. La plupart de ces limites se fondent sur les recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada de Santé Canada, et elles font l'objet d'une révision régulière pour s'assurer qu'elles rendent compte des données les plus récentes dès que celles-ci sont disponibles.

Le Conseil consultatif ontarien de l'eau potable fait également ses recommandations sur la qualité de l'eau potable et les normes d'analyse. Pour en savoir davantage sur le travail du Conseil consultatif, [cliquez sur le lien \(\[http://www.odwac.gov.on.ca/french/index_fr.htm\]\(http://www.odwac.gov.on.ca/french/index_fr.htm\)\)](http://www.odwac.gov.on.ca/french/index_fr.htm).

Dans l'action, mon ministère s'est appuyé sur des recherches et une expertise scientifique reconnue internationalement qui ont recommandé de renforcer les normes ayant trait à quatre substances et d'adopter de nouvelles normes pour quatre autres substances.

Nous avons mené des consultations sur les normes de qualité de l'eau potable ainsi que sur les exigences connexes liées à l'analyse et à la divulgation des résultats au moyen de deux affichages sur le registre environnemental de la Charte des droits environnementaux, un affichage sur le Registre des règlements, et d'un processus de consultations ciblé auprès d'intervenants clés.

En novembre 2015, les normes de qualité de l'eau potable de la province (Règlement de l'Ontario 169/03) et des réseaux d'eau potable (Règlement de l'Ontario 170/03) ont été modifiées. Nous avons adopté de nouvelles normes et renforcé celles qui existent déjà, et nous avons clarifié les exigences en matière d'analyse et d'échantillonnage par rapport à deux substances. Les changements seront appliqués progressivement pour qu'on ait le temps de procéder à la mise en œuvre.

Les normes nouvelles ou corrigées ayant trait à ces substances auront pour effet d'améliorer la qualité de l'eau potable dans la province et de s'assurer que l'Ontario demeure un leader dans le domaine de la protection de l'eau potable.

Résultats de rendement pour l'eau potable en Ontario

Chaque année, les réseaux d'eau potable réglementés de l'Ontario doivent présenter des échantillons d'eau potable aux laboratoires qui détiennent les permis nécessaires pour procéder aux analyses d'eau potable ou qui sont autorisés à le faire. Ces analyses déterminent si les échantillons respectent les normes de qualité provinciales pour l'eau potable.

Les résultats de rendement qui sont intégrés au rapport annuel de l'inspectrice en chef de l'eau potable 2014-

2015 couvrent la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Résultats clés du Programme d'inspection du ministère – 2014-2015

Plus de 80 pour cent des résidents de l'Ontario tirent leur eau potable des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux. Chaque année, le personnel du ministère inspecte tous les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux et les laboratoires qui exécutent les analyses de l'eau potable pour les réseaux d'eau potable réglementés de l'Ontario, pour s'assurer qu'ils respectent les exigences réglementaires de la province.

En 2014-2015, ces réseaux ont obtenu régulièrement d'excellents résultats et continuent de respecter les exigences réglementaires très rigoureuses de l'Ontario.

Tous les 662 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont été inspectés :

- 99,8 pour cent des quelque 533 000 résultats d'analyse de l'eau potable soumis par les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux répondaient aux normes strictes de l'Ontario en matière de qualité de l'eau potable.
- 99,4 pour cent des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont obtenu une note supérieure à 80 pour cent au cours des inspections.
- Et dans 67 pour cent des cas, la note était de 100 pour cent.

Nos résultats d'inspection démontrent aussi que les laboratoires continuent de respecter les exigences réglementaires très rigoureuses de l'Ontario.

Activités de conformité et d'application des lois et règlements

Quand les propriétaires et les exploitants de réseaux d'eau potable et les propriétaires de laboratoires qui détiennent des permis ne respectant pas les lois de l'Ontario, les inspecteurs du ministère peuvent émettre un arrêté pour cause d'infraction ou un arrêté de mesures préventives, afin de corriger ou de prévenir la non-conformité au réseau d'eau potable.

En 2014-2015 :

- Un seul propriétaire de réseau résidentiel municipal d'eau potable a reçu une ordonnance de mesures préventives.
- Six arrêtés pour cause d'infraction et deux arrêtés de mesures préventives ont été pris et ont touché huit réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux.
- Deux réseaux desservant des établissements désignés ont reçu deux arrêtés pour cause d'infraction.
- Un arrêté pour cause d'infraction a été pris envers un laboratoire non doté de permis.
- Un exploitant a vu son certificat d'eau potable révoqué et un candidat à l'examen a reçu une réprimande par écrit.

Il y a eu 17 cas de condamnation dans 20 réseaux d'eau potable réglementés et établissements non autorisés, et les amendes ont totalisé 161 000 \$.

Agrément des exploitants et formation

Les exploitants de réseaux d'eau potable agréés de l'Ontario sont parmi ceux qui obtiennent la meilleure formation au monde. Ils doivent suivre un programme de cours rigoureux, passer des examens et satisfaire aux exigences obligatoires en matière d'expérience et de formation continue pour obtenir et conserver leur agrément. Les exploitants de réseaux d'eau potable doivent suivre une formation de 20 à 50 heures chaque année pour conserver leur agrément.

En 2014-2015, 754 exploitants ont obtenu 1 299 certificats d'exploitant en formation. Quatre de ces certificats d'exploitant en formation de réseau d'eau potable ont été émis à quatre exploitants employés de réseaux des Premières Nations.

Au 31 mars 2015, l'Ontario comptait 6 388 exploitants de réseaux d'eau potable agréés, titulaires de 8 916 certificats. Parmi eux, 151 étaient employés comme exploitants de réseaux dans les Premières Nations à l'échelle de la province, détenant 220 certificats d'exploitant de réseau d'eau potable.

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a été mis en place en octobre 2004 dans le cadre de la réponse de la province aux recommandations du juge O'Connor. En 2014-2015, le centre a continué de prodiguer des cours pratiques et magistraux à la fine pointe, de faire des démonstrations et de fournir de l'information portant sur la technologie et des conseils aux propriétaires, exploitants et responsables de l'exploitation de réseaux d'eau potable à l'échelle de la province. Le centre sert également de plateforme pour la recherche sur les solutions rentables pour les petits réseaux d'eau potable.

Au 31 mars 2015, le centre avait formé plus de 55 700 professionnels, débutants ou expérimentés. Le centre fournit des programmes de formation des exploitants d'excellente qualité sur l'équipement de traitement de l'eau, les exigences en matière de technologie et d'exploitation, ainsi que sur des questions environnementales, notamment la conservation de l'eau. Il offre ses cours à l'échelle de la province, y compris des cours sur place, dans les installations; il se concentre sur les réseaux d'eau potable éloignés ou de petite envergure, y compris les réseaux qui dispensent l'eau aux Premières Nations.

[En savoir plus sur le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau \(http://www.wcwc.ca/fr/\)](http://www.wcwc.ca/fr/)

Réflexions finales

Les changements climatiques surviennent à l'échelle internationale et leurs impacts qui se font sentir localement s'expriment souvent par l'eau, notamment par des inondations, des pluies diluviennes et des changements dans les conditions de l'eau. L'Ontario a fait preuve de leadership dans la lutte contre les changements climatiques en appliquant une série de mesures. Nous avons abandonné les centrales thermiques alimentées au charbon – une des plus importantes initiatives de réduction des gaz à effet de serre en Amérique du Nord. Nous avons amélioré notre réseau de trains de banlieue. Ces gestes et d'autres encore nous ont permis de bien avancer. Mais il reste beaucoup à faire. Nous avons annoncé un programme de plafonnement et d'échange afin de limiter la pollution par les gaz à effet de serre. Nous avons en outre mis en place une stratégie de gestion des changements climatiques, laquelle sera suivie d'un plan d'action détaillé lancé début 2016, afin de respecter nos engagements et de mettre l'Ontario sur la voie d'une économie prospère et faible en carbone. Nos professionnels dévoués travaillent avec nos partenaires et des intervenants à faire bouger les choses et à induire un changement positif pour nos enfants et leur avenir, et pour l'avenir de notre province et de la planète entière.

Notre travail sur les changements climatiques au ministère contribuera à la protection de l'eau potable.

Notre but est ambitieux, mais réalisable. Nous continuerons de redoubler d'efforts pour protéger l'écosystème des Grands Lacs, pour maintenir nos ressources en eau propre et salubre et pour actualiser nos plans de protection des sources d'eau. Nous sommes déterminés à continuer de travailler avec nos partenaires et avec vous pour protéger notre eau potable. Quand vous ouvrez votre robinet, nous voulons que vous soyez assurés que votre eau en Ontario est une des meilleures au monde.

Mis à jour: 18 décembre 2015

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012-15 (<http://www.ontario.ca/fr/page/droits-dauteur-imprimeur-de-la-reine-pour-ontarioc>)